

## ***Éléments de synthèse et conclusion***

La première partie du rapport dresse un panorama de la population débutante qui va être au moins une fois employée dans le secteur du commerce interentreprises au cours de ses trois premières années sur le marché du travail (soit 50 000 débutants). Cette population apparaît plus diplômée que la moyenne des sortants, majoritairement issue des niveaux bac+2 sans dominante forte en terme de filière de formation. On note toutefois que les formations industrielles sont plus présentes chez les diplômés de niveau V et les formations de gestion et communication chez les diplômés de niveau bac+2 et plus. Les trajectoires d'insertion des jeunes passés dans le commerce interentreprises sont plus dense en emploi que celles des jeunes qui trouvent un emploi dans d'autres secteurs du commerce, ce qui témoigne d'une bonne intégration sur le marché du travail.

En ce qui concerne les professions occupées par ces jeunes à leur entrée dans le secteur du commerce interentreprises, on constate une forte polarisation entre d'un côté des emplois d'ouvriers non qualifiés, surtout dans la manutention, et de l'autre des emplois de professions intermédiaires, et notamment de commerciaux. La répartition des jeunes au sein de cette structure des emplois est fortement corrélée aux niveaux de formation, les plus diplômés ayant majoritairement accès aux emplois intermédiaires. Toutefois, un tiers des ONQ a au moins le niveau bac et la moitié des employés a un niveau bac+2 et plus.

L'observation des statuts d'embauche met en évidence l'utilisation de l'intérim, qui représente près d'un tiers des entrées dans le secteur, et jusqu'à la moitié pour les emplois d'ouvriers non qualifiés.

A la date de la première interrogation des jeunes de la génération 1998 (printemps 2001), 25 500 jeunes sont employés dans le commerce interentreprises, dont 40% toujours dans leur premier emploi. Ces jeunes salariés sont parmi les plus diplômés de ceux passés par le commerce interentreprises et sont plus souvent sur des postes de professions intermédiaires.

L'examen des mobilités dans la deuxième partie du rapport fournit des éléments de compréhension de la façon dont les jeunes entrent, quittent ou restent dans le secteur, en élargissant l'observation aux cinq années de présence sur le marché du travail. Les entrées se font de façon massive dès la sortie du système éducatif, un tiers des entrées ayant lieu avant le début de 1999. Mais un quart de ces jeunes va quitter le secteur au bout de moins d'un an. Lors de la seconde interrogation de la Génération 98 au printemps 2003, trois-quarts des jeunes employés dans le commerce interentreprises au printemps 2001 sont encore en emploi dans ce secteur. 12% se sont dirigés vers les activités de services, et une proportion similaire vers les activités de l'industrie. Les échanges sont limités mais à solde positif avec les autres secteurs du commerce.

Les jeunes qui restent dans le secteur aux deux dates d'interrogation sont les plus diplômés qui sont entrés de façon dominante sur des statuts de CDI et dans les professions intermédiaires.

Ce premier niveau d'analyse des mobilités des jeunes passés par le secteur du commerce interentreprises fait apparaître un fonctionnement de type marché interne avec une stabilisation de la main-d'œuvre jeune entrée sur des postes de niveau intermédiaire du fait de son niveau de qualification scolaire.

Dans un deuxième temps, lorsqu'on observe les trajectoires de mobilité sectorielle des jeunes, on constate que 30% des jeunes passés par le commerce interentreprises s'inscrivent dans ce profil de stabilisation : embauches en CDI sur des postes de niveau intermédiaire. Une proportion égale de ces jeunes connaît un type de trajectoire plus instable marqué par

l'alternance de périodes d'emploi sous statut intérimaire et de chômage. Une troisième partie des jeunes ont des profils de trajectoires qui font apparaître un passage par le commerce interentreprises avant de rejoindre d'autres secteurs : passage vers les activités de service (20% des jeunes), et passage vers l'industrie (10% des jeunes). Enfin, une petite partie des trajectoires sont marquées par des entrées précoces dans le commerce de détail puis en milieu de parcours, des séquences d'emploi dans le secteur du commerce interentreprises.

Le secteur du commerce interentreprises apparaît comme un secteur mixte pour une main-d'œuvre débutante de niveau bac +2 et plus , à la fois secteur de stabilisation et secteur de transition vers d'autres activités. Pour ceux ayant un niveau de formation inférieur, le commerce interentreprises est un secteur d'arrivée après des emplois dans les autres secteurs du commerce et un secteur de passage pour les ouvriers non qualifiés débutants, qui alternent situations d'emploi et d'inactivité.

Un dernier aspect de l'étude visait à saisir les conditions de l'intégration des jeunes dans les entreprises du commerce interentreprises. Réalisé sur un échantillon plus petit, ce dernier point n'a pas été traité à un niveau fin d'observation, notamment en différenciant les jeunes selon leur niveau de formation ou les emplois occupés. Toutefois, on constate qu'au regard des autres secteurs d'emploi des débutants, les entreprises du commerce interentreprises ont des pratiques de formation sur le poste à l'embauche légèrement plus développées, il en est de même pour les modifications de statut d'emploi, avec des passages fréquents de l'intérim vers l'emploi sous CDI . Les hausses de salaires sont significatives bien que moins régulières que dans les autres secteurs.

Si 1/5 des jeunes employés dans le commerce interentreprises déclare être à la recherche d'un autre emploi, une large majorité exprime une opinion favorable en terme de réalisation professionnelle (plus de 70%) et de niveau de salaire (plus de 60%). Enfin, ils sont plus de la moitié à considérer que leur emploi est en adéquation avec leur formation initiale.

## **Annexe 1 : Les activités de commerce interentreprises dans la nomenclature NES niveau 3 (114 postes) – correspondance NAF**

Catégorie J20 « Commerce de gros, intermédiaires »

|   |
|---|
| 51.1A Intermédiaires du commerce en matières premières agricoles, animaux vivants, matières premières textiles et demi-produits |
| 51.1C Intermédiaires du commerce en combustibles, métaux, minéraux et produits chimiques  |
| 51.1E Intermédiaires du commerce en bois et matériaux de construction   |
| 51.1G Intermédiaires du commerce en machines, équipements industriels, navires et avions  |
| 51.1J Intermédiaires du commerce en meubles, articles de ménage et quincaillerie  |
| 51.1L Intermédiaires du commerce en textiles, habillement, chaussures et articles en cuir                                       |
| 51.1N Intermédiaires du commerce en produits alimentaires   |
| 51.1P Centrales d'achats alimentaires   |
| 51.1R Autres intermédiaires spécialisés du commerce   |
| 51.1T Intermédiaires non spécialisés du commerce  |
| 51.1U Centrales d'achats non alimentaires   |
| 51.2A Commerce de gros de céréales et aliments pour le bétail   |
| 51.2C Commerce de gros de fleurs et plantes   |
| 51.2E Commerce de gros d'animaux vivants  |
| 51.2G Commerce de gros de cuirs et peaux  |
| 51.2J Commerce de gros de tabac non manufacturé   |
| 51.3A Commerce de gros de fruits et légumes   |
| 51.3C Commerce de gros de viandes de boucherie  |
| 51.3D Commerce de gros de produits à base de viande   |
| 51.3E Commerce de gros de volailles et gibiers  |
| 51.3G Commerce de gros de produits laitiers, oeufs, huiles  |
| 51.3J Commerce de gros de boissons  |
| 51.3L Commerce de gros de tabac   |
| 51.3N Commerce de gros de sucre, chocolat et confiserie   |
| 51.3Q Commerce de gros de café, thé, cacao et épices  |
| 51.3S Commerce de gros de poissons, crustacés et mollusques   |
| 51.3T Commerces de gros alimentaires spécialisés divers   |
| 51.3V Commerce de gros de produits surgelés   |
| 51.3W Commerce de gros alimentaire non spécialisé   |
| 51.4A Commerce de gros de textiles  |
| 51.4C Commerce de gros d'habillement  |
| 51.4D Commerce de gros de la chaussure  |
| 51.4F Commerce de gros d'appareils électroménagers et de radios et télévisions  |
| 51.4H Commerce de gros de vaisselle et verrerie de ménage   |
| 51.4J Commerce de gros de produits pour l'entretien et l'aménagement de l'habitat   |
| 51.4L Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté   |
| 51.4N Commerce de gros de produits pharmaceutiques  |
| 51.4Q Commerce de gros de papeterie   |
| 51.4R Commerce de gros de jouets  |
| 51.4S Autres commerces de gros de biens de consommation   |
| 51.5A Commerce de gros de combustibles  |
| 51.5C Commerce de gros de minerais et métaux  |
| 51.5E Commerce de gros de bois et de produits dérivés   |
| 51.5F Commerce de gros de matériaux de construction et d'appareils sanitaires   |

51.5H Commerce de gros de quincaillerie  
51.5J Commerce de gros de fournitures pour plomberie et chauffage  
51.5L Commerce de gros de produits chimiques  
51.5N Commerce de gros d'autres produits intermédiaires  
51.5Q Commerce de gros de déchets et débris  
51.8A Commerce de gros de machines-outils  
51.8C Commerce de gros de machines pour l'extraction, la construction et le génie civil  
51.8E Commerce de gros de machines pour l'industrie textile et l'habillement  
51.8G Commerce de gros d'ordinateurs, d'équipements informatiques périphériques et de progiciels  
51.8H Commerce de gros d'autres machines et équipements de bureau  
51.8J Commerce de gros de composants et d'autres équipements électroniques  
51.8L Commerce de gros de matériel électrique  
51.8M Commerce de gros de fournitures et équipements industriels divers  
51.8N Commerce de gros de fournitures et équipements divers pour le commerce et les services  
51.8P Commerce de gros de matériel agricole  
51.9A Autres commerces de gros spécialisés  
51.9B Commerce de gros non spécialisé

**Annexe 2 : Regroupement en 9 postes de la nomenclature NSF des spécialités de formation**

|  |  |
|--|--|
| Formations disciplinaires  | 110 - Spécialités pluriscientifiques.  |
|  | 111 - Physique-chimie.   |
|  | 112 - Chimie-biologie, biochimie.  |
|  | 113 - Sciences naturelles (biologie-géologie).   |
|  | 114 - Mathématiques.   |
|  | 115 - Physique.  |
|  | 116 - Chimie.  |
|  | 117 - Sciences de la terre.  |
|  | 118 - Sciences de la vie.  |
|  | 120 - Spécialités pluridisciplinaires. Sciences humaines et droit.   |
|  | 121 - Géographie.  |
|  | 122 - Economie.  |
|  | 123 - Sciences (y compris démographie et anthropologie).   |
|  | 124 - Psychologie.   |
|  | 125 - Linguistique.  |
|  | 126 - Histoire.  |
|  | 127 - Philosophie, éthique et théologie.   |
|  | 128 - Droit, sciences politiques.  |
|  | 130 - Spécialités littéraires et artistiques plurivalentes.  |
|  | 131 - Français, littérature et civilisation française.   |
| 132 - Arts plastiques.   |  |
| 133 - Musique, arts du spectacle.  |  |
| 134 - Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes. |  |
| 135 - Langues et civilisations anciennes.                                      |  |
| 136 - Langues vivantes, civilisations étrangères et régionales.                |  |
|  |  |
| Agriculture<br>Agronomie   | 21 - Agriculture, pêche, forêt et espaces verts  |
|  | 210 - Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture.  |
|  | 211 - Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures (horticulture, viticulture, arboriculture fruitière...). |
|  | 212 - Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux (y compris vétérinaire).                                |
|  | 213 - Forêts, espaces naturels, faune sauvage, pêche.  |
|  | 214 - Aménagement paysager (parcs, jardins, espaces verts, terrains de sports).  |
|  |  |

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Formations industrielles             | 200 - Technologies industrielles fondamentales (génie industriel et procédés de transformation, spécialités à dominante fonctionnelle). |
|                                      | 201 - Technologies de commandes des transformations industrielles (automatismes et robotique industriels, informatique industrielle).   |
|                                      | 220 - Spécialités pluritechnologiques des transformations.  |
|                                      | 221 - Agro-alimentaire, alimentation, cuisine.  |
|                                      | 222 - Transformations chimiques et apparentés (y compris industrie pharmaceutique).   |
|                                      | 223 - Métallurgie (y compris sidérurgie, fonderie, non-ferreux).  |
|                                      | 224 - Matériaux de construction, verre, céramique.  |
|                                      | 225 - Plasturgie, matériaux composites.   |
|                                      | 226 - Papier, carton.   |
|                                      | 240 - Spécialités pluritechnologiques. Matériaux souples.   |
|                                      | 241 - Textile.  |
|                                      | 242 - Habillement (y compris mode, couture).  |
|                                      | 243 - Cuirs et peaux.   |
|                                      |   |
| BTP Energie                          | 227 - Energie, génie climatique (y compris énergie nucléaire, thermique, hydraulique ; utilités : froid, climatisation, chauffage).     |
|                                      | 230 - Spécialités pluritechnologiques, génie civil, construction, bois.   |
|                                      | 231 - Mines et carrières, génie civil, topographie.   |
|                                      | 232 - Bâtiment : construction et couverture.  |
|                                      | 233 - Bâtiment : finitions.   |
|                                      | 234 - Travail du bois et de l'ameublement.  |
|                                      |   |
| Mécanique, électricité, électronique | 250 - Spécialités pluritechnologiques, mécanique-électricité (y compris maintenance mécano-électrique).                                 |
|                                      | 251 - Mécanique générale et de précision, usinage.  |
|                                      | 252 - Moteurs et mécanique auto.  |
|                                      | 253 - Mécanique aéronautique et spatiale.   |
|                                      | 254 - Structures métalliques (y compris soudure, carrosserie, coque de bateau, cellule d'avion).  |
|                                      | 255 - Electricité, électronique (non compris automatismes, productique).  |
|                                      |   |
| Commerce                             | 312 - Commerce, vente.  |
|                                      |   |
| Echanges et gestion                  | 300 - Spécialités plurivalentes des services.   |
|                                      | 310 - Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (y compris administration générale des entreprises et des collectivités). |
|                                      | 311 - Transport, manutention, magasinage.   |
|                                      | 313 - Finances, banque, assurances.   |
|                                      | 314 – Comptabilité, gestion.  |
|                                      | 315 - Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi.   |
|                                      |   |

|                              |  |
|------------------------------|--|
| Communication et information | 320 - Spécialités plurivalentes de la communication  |
|                              | 321 - Journalisme et communication (y compris communication graphique et publicité).                         |
|                              | 322 - Techniques de l'imprimerie et de l'édition.  |
|                              | 323 - Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle.  |
|                              | 324 - Secrétariat, bureautique.  |
|                              | 325 - Documentation, bibliothèques, administrations des données.   |
|                              | 326 - Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission des données.                        |
|                              |  |
| Autres filières tertiaires   | 330 - Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales.  |
|                              | 331 - Santé.   |
|                              | 332 - Travail social.  |
|                              | 333 - Enseignement, formation.   |
|                              | 334 - Accueil, hôtellerie, tourisme.   |
|                              | 335 - Animation culturelle, sportive et de loisirs.  |
|                              | 336 - Coiffure, esthétique et autres spécialités des services aux personnes.                                 |
|                              | 340 - Spécialités plurivalentes des services à la collectivité.  |
|                              | 341 - Aménagement du territoire, développement, urbanisme.   |
|                              | 342 - Protection et développement du patrimoine.   |
|                              | 343 - Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement.  |
|                              | 344 - Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène et sécurité).             |
|                              | 345 - Application des droits et statuts des personnes.   |
|                              | 346 - Spécialités militaires.  |
|                              | 410 - Spécialités concernant plusieurs capacités.  |
|                              | 411 - Pratiques sportives (y compris arts martiaux).   |
|                              | 412 - Développement des capacités mentales et apprentissage de base.   |
|                              | 413 - Développement des capacités comportementales et relationnelles.  |
|                              | 414 - Développement des capacités individuelles d'organisation.  |
|                              | 415 - Développement des capacités d'orientation, d'insertion ou de réinsertion sociales et professionnelles. |
|                              | 42 - Domaines des activités quotidiennes et de loisirs   |
|                              | 421 - Jeux et activités spécifiques de loisirs.  |
|                              | 422 - Economie et activités domestiques.   |
|                              | 423 - Vie familiale, vie sociale et autres formations au développement personnel.                            |

**Annexe 3 : Regroupement en 9 postes de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS)**

|  |   |
|--|---|
| Autres CS  | 11 Agriculteurs sur petite exploitation                                       |
|  | 12 Agriculteurs sur moyenne exploitation                                      |
|  | 13 Agriculteurs sur grande exploitation                                       |
|  | 21 Artisans   |
|  | 22 Commerçants et assimilés   |
|  | 23 Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus                                  |
|  | 56 Personnels des services directs aux particuliers                           |
| Cadres   | 31 Professions libérales  |
|  | 33 Cadres de la fonction publique   |
|  | 34 Professeurs, professions scientifiques                                     |
|  | 35 Professions de l'information, des arts et des spectacles                   |
|  | 37 Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise                          |
|  | 38 Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise                               |
| Professions intermédiaires administratives et commerciales | 42 Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés                          |
|  | 43 Professions intermédiaires de la santé et du travail social                |
|  | 44 Clergé, religieux  |
|  | 45 Professions intermédiaires administratives de la fonction publique         |
|  | 46 Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises |
| Techniciens maîtrise                                       | 47 Techniciens  |
|  | 48 Contremaîtres, agents de maîtrise  |
| Employés administratifs                                    | 52 Employés civils et agents de service de la fonction publique               |
|  | 53 Policiers et militaires  |
|  | 54 Employés administratifs d'entreprise                                       |
| Employés de commerce                                       | 55 Employés de commerce   |
| OQ industriels   | 62 Ouvriers qualifiés de type industriel                                      |
|  | 63 Ouvriers qualifiés de type artisanal                                       |
| OQ transport   | 64 Chauffeurs   |
|  | 65 Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport        |
| ONQ  | 67 Ouvriers non qualifiés de type industriel                                  |
|  | 68 Ouvriers non qualifiés de type artisanal                                   |
|  | 69 Ouvriers agricoles   |